



- Communiqué de presse -

N° 21-7

Vitry-sur-Seine, le 12 avril 2021

Danger sur la Commission Départementale de Conciliation du Val-de-Marne, la CNL demande des moyens supplémentaires !

La Fédération CNL du Val-de-Marne a interpellé la préfecture et le Conseil départemental du Val-de-Marne du risque de disparition de la Commission Départementale de Conciliation après avoir été informée du manque de personnel conséquent. Nous demandons des moyens supplémentaires afin de faire fonctionner la commission prud'homale entre locataires et propriétaires.

Les Commissions Départementales de Conciliation ont été créées par les lois du 23 décembre 1986 et du 6 juillet 1989. Elles sont chargées de traiter les litiges entre locataires et propriétaires, dans l'objectif avoué de soulager les procédures au tribunal. Les missions de ces commissions ont été élargies par les lois SRU (2000), ENL (2006), ALUR (2014) et ELAN (2018). Autrement dit, l'Etat estime cette institution essentielle.

Depuis 2016, la Commission du Val-de-Marne traite en moyenne 350 dossiers recevables. Sans accord préalable, il reste plus de 250 dossiers discutés en une cinquantaine de séances par an soit 2 séances de 3 heures par semaine ! Une seule personne est chargée d'instruire les dossiers, souvent très complexes, pour les présenter à la commission avec clarté.

Le service instructeur de la CDC comprend une personne à plein temps ce qui est nettement insuffisant au regard du nombre croissant de dossiers. Ce service travaille avec du matériel obsolète et sans moyens ; ce qui entrave son bon fonctionnement. Aujourd'hui, il faut au minimum six mois pour résoudre, éventuellement, un dossier !

Nous avons interpellé la préfète du Val-de-Marne sur le danger de la disparition de la CDC. Notre alerte est restée lettre morte. Aujourd'hui, nous apprenons que cette commission risque de périr avec la disparition du personnel instructeur sans promesse d'embauche conséquente.

Nous ne pouvons pas accepter que cette commission, essentielle dans la résolution des conflits entre les locataires et les propriétaires, disparaisse.

La Fédération CNL du Val-de-Marne, dans le cadre de l'élargissement des missions de la CDC, demande des moyens supplémentaires : deux emplois à plein temps pour gérer les dossiers de plus en plus nombreux et des moyens techniques conséquents pour instruire ces dossiers. Il est aussi nécessaire de modifier la loi et faire que les avis de la commission soient contraignants.

La Fédération CNL du Val-de-Marne interpelle de nouveau la préfète du Val-de-Marne et tous les élus afin de mobiliser les services publics dans le sens du bien commun des locataires et des propriétaires.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président